



Lure, le 6 avril 2017

Le Chef de greffe
du Tribunal d'instance de LURE

Tribunal d'instance de LURE

Affaire suivie par : Chantal NARDIN
chg.ti-lure@justice.fr
ligne directe : 03.84.89.01.88
fax du service : 03.84.89.01.99

à

Mme la Préfète de Haute Saône
BUREAU DES ELECTIONS
BP 429
70013 VESOUL CEDEX

Objet : élections - permanences procurations et jour de scrutin
ELECTIONS PRESIDENTIELLES ET LEGISLATIVES 2017

Je vous informe qu'une permanence sera assurée au tribunal d'instance de LURE pour l'établissement des procurations selon tableau ci-joint.

Par ailleurs, une permanence sera également assurée les jours des scrutins pendant toute la durée d'ouverture des bureaux de vote de 8h à 18h afin de statuer sur les demandes d'inscription sur les listes électorales au visa des dispositions de l'article L 34 du code électoral.

Numéro à contacter : 03.84.30.22.41

Je vous remercie de bien vouloir assurer la diffusion de ces informations auprès de toutes les municipalités de l'arrondissement judiciaire de LURE.

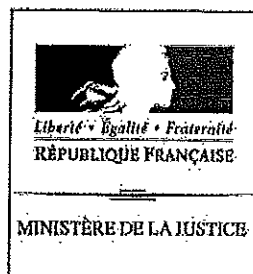
Le Chef de greffe

Chantal NARDIN



Tribunal d'Instance

60 avenue de la République
BP 25
70201 LURE CEDEX



TRIBUNAL D'INSTANCE DE LURE

ETABLISSEMENT DES PROCURATIONS DE VOTE POUR LES ELECTIONS PRESIDENTIELLES ET LEGISLATIVES 2017

Une permanence sera assurée pour l'établissement des procurations de vote de 9h à 20h

- le mercredi 5 avril 2017
- le jeudi 13 avril 2017
- le mercredi 19 avril 2017
- le mercredi 26 avril 2017
- le mercredi 3 mai 2017
- le mercredi 31 mai 2017
- le mercredi 7 juin 2017
- le lundi 12 juin 2017
- le mercredi 14 juin 2017

et de 9h à 12h

- le samedi 8 avril 2017
- le mardi 11 avril 2017
- le samedi 29 avril 2017
- le mardi 2 mai 2017
- le lundi 29 mai 2017
- le samedi 3 juin 2017
- le mardi 6 juin 2017 de 9h à 12h